

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

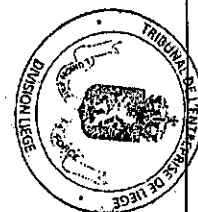
Réservé
au
Moniteur
belge



21057740

- 5 MAI 2021

Greffe



N° d'entreprise : **0445 323 535**

Nom

(en entier) : **GregTransports**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société Anonyme**

Adresse complète du siège : **Quai Destrée 1, 4101 Seraing**

Objet de l'acte : Extrait du PV de l'AGO du 9 mars 2021 - Renouvellement mandats des administrateurs

"(...)

4. Renouvellement des mandats d'administrateurs

L'assemblée générale, à l'unanimité, renouvelle pour une durée de 6 ans, le mandat des administrateurs suivants, qui acceptent :

- Monsieur FRANCHI Mario, N.N. 54060601511, domicilié chaussée de Chokier 82 à 4400 Flémalle
- Madame ROCCI Antonia, N.N. 53110405248, domiciliée chaussée de Chokier 82 à 4400 Flémalle
- Monsieur RADANOVIC Gavriilo, N.N. 82011937508, domicilié rue Antoine Cuvelier 2 à 4053 Embourg
- Monsieur PIRNAY Jean-Luc, N.N. 63022118537, domicilié rue Sergent Aviateur Baily 18 à 4460 Grâce-Hollogne
- La SRL GF INVEST MANAGEMENT, BE 0686.575.502, domiciliée rue Strivay 78 à 4122 Plainevaux, représentée par Grégory FRANCHI, son administrateur

Les mandats expireront à l'assemblée générale qui sera tenue en mars 2027.

Les administrateurs ayant été renommés, s'est réuni le conseil d'administration qui, à l'unanimité, a décidé d'appeler aux fonctions de président du conseil d'administration, Monsieur Mario FRANCHI, qui accepte ; de déléguer à la gestion journalière des affaires de la société ainsi que de la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à Monsieur Mario FRANCHI qualifié plus haut et à Madame Antonia ROCCI, qualifié plus haut, qui acceptent

Madame Antonia ROCCI et Monsieur Mario FRANCHI pourront agir séparément.

(...)"

Déposé en même temps, un PV de l'AGO du 9 mars 2021

Mario Franchi,
Administrateur-délégué

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 14/05/2021 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).